



REPUBLIQUE FRANCAISE  
----  
DEPARTEMENT DE L'YONNE  
----  
ARRONDISSEMENT D'AVALLON  
----  
COMMUNE DE TONNERRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
TONNERRE**  
N° 2022 / 241

Annule et remplace pour erreur matérielle

**Nombre de  
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 22

Exprimés : 22

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant convocation du 29 novembre 2022.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Sylviane TOULON, Pascal LENOIR, Gaëlle BENOIT, Christian ROBERT (adjoints), Sophie DUFIT, Gilles BARJOU, Guy ROY, Philippe GERTNER, Jeanine CALCIO GAUDINO, Jocelyne PION, Marie-Laure BOIZOT, Michel DROUVILLE, Nabil HAMAM, Jean-François FICHOT, Jean-Claude CASTIGLIONI, Silvia LARRANDART, Dominique AGUILAR, Laurent LETRILLARD, Nicole ELBACHIR.

Absents représentés : Bernard CLEMENT, Bahya BAÏLICHE, Lucas MANUEL.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Jocelyne PION.

*Nomenclature @CTES : Finances*

**FINANCES**

**TARIFS MUNICIPAUX 2023**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu les articles L.2122-1 à L.2122-4 du CG3P ;
- Considérant la nécessité de réviser annuellement les tarifs municipaux ;
- Considérant l'avis favorable émis par la commission en charge des finances et de l'organisation des services publics en date du 25 novembre 2022 ;

<b>Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide</b>	<b>Pour : 22</b>
	<b>Contre : 0</b>
	<b>Abstention : 3</b>

- D'appliquer les tarifs municipaux suivants en 2023 :

Prestations	Prix (€)
<b>1) Droits de place :</b>	
<b><u>Marché couvert</u></b>	
par case, par marché	2,10/ml
par case, par trimestre	1,70/ml
allée, sans électricité, par marché	1,25/ml
allée, avec électricité, par marché	1,45/ml
allée, sans électricité, par trimestre	0,95/ml
allée, avec électricité, par trimestre	1,10/ml

### **Marché de plein-vent**

emplacement, sans électricité, par marché	1,05/ml
emplacement, avec électricité, par marché	1,20/ml
emplacement, sans électricité, par trimestre	0,85/ml
emplacement, avec électricité, par trimestre	1,00/ml

### **Fêtes foraines et cirque**

Moins de 100 m <sup>2</sup>	1,20/m <sup>2</sup>
De 100 à 200 m <sup>2</sup> : base 100	96,80
+ formule : base 100 + coefficient x (nombre de m <sup>2</sup> - 100) ; valeur coefficient =	0,35
Plus de 200 m <sup>2</sup> : base 200	145,20
+ formule : base 200 + coefficient x (nombre de m <sup>2</sup> - 200) ; valeur coefficient =	0,10
Droit de place pour le stationnement des caravanes pour la durée de la fête foraine (forfait comprenant 2 jours avant et 1 jour après la fête)	33,00
Droit de place pour le stationnement des caravanes en dehors des jours compris dans le forfait/jour	4,40
*Dépôt de caution pour les fêtes foraines	110,00

### **Autres activités commerciales**

emplacement, sans électricité, par demi-journée	1,05/ml
emplacement, avec électricité, par demi-journée	1,20/ml

*ml : mètre linéaire appliqué sur la longueur de vente*

### **Occupation du domaine public**

échafaudage, dépôts autorisés, emprise de barricades sur le domaine public :	
jusqu'à 15 jours	gratuit
au-delà, par mois indivisible, le m <sup>2</sup>	5,95
terrasse de café avec autorisation permanente, par an, le m <sup>2</sup> et occupation commerciale sur les trottoirs, étalage	17,40
terrasse temporaire avec autorisation estivale générale et occupation commerciale sur les trottoirs, étalage du 15 avril au 15 octobre par an et par m <sup>2</sup>	13,00
terrasse temporaire avec autorisation estivale restreinte et occupation commerciale sur les trottoirs, étalage par an et par m <sup>2</sup>	4,60

## **2) Prestations de services**

### **Locations mobilières**

Chaise <sup>(1) (2)</sup> /unité /24h	0,90
Banc <sup>(1) (2)</sup> /unité /24h	2,30
Barrière <sup>(2)</sup> /unité /24h	3,40
Table-plateau avec tréteaux <sup>(1) (2)</sup> /unité /24h	4,40
Table mange-debout <sup>(1) (2)</sup> /unité /24h	2,50
Tente pliante (3x3) <sup>(2)</sup> /unité /24h	20,00
Podium roulant avec montage et transport /unité /24h	100,00
Grille exposition <sup>(1) (2)</sup> /unité	2,00
Tente tubulaire <sup>(1) (2)</sup> /unité	40,00
Praticables <sup>(1) (2)</sup> / m <sup>2</sup> / 24 heures	2,75

<sup>(1)</sup> ces tarifs ne sont pas applicables aux associations de la ville de Tonnerre

<sup>(2)</sup> sans transport

### **Forfaits**

Forfait transport matériel intra-muros	50,00
Forfait transport matériel extérieur (moins de 30 km)	100,00

Forfait montage

### 3) Droits d'entrée

#### Médiathèque

adultes domiciliés dans la CCLTB et groupes (FHS, etc...)	11,00
adultes domiciliés hors Communauté de Commune le Tonnerrois en Bourgogne scolaires, étudiants et groupes d'enfants (EPMS, etc...)	16,50 gratuit

#### Piscine

enfants de moins de 6 ans	gratuit
enfants de 6 à 14 ans du 08/07/23 au 31/08/23 (représentants légaux résidant sur Tonnerre)	gratuit
enfants de 6 à 18 ans – étudiants - chômeurs	
Ticket à l'unité	3,00
Carnet de 5 tickets	10,00
adultes et jeunes de plus de 18 ans	
Ticket à l'unité	5,00 €
Carnet de 5 tickets	17,00 €
visiteurs (accès tribune uniquement)	2,00
leçons de natation (1/2 heure de cours par groupe maximum de 5 élèves)	10,00
Pass'Loisirs	2,60
Etablissements scolaires, Groupe des Foyers du Centre hospitalier de Tonnerre (CHT) et des EPMS de Cheney et des Brions (sauf convention)	6,00

#### Location de matériel, par unité

petit matériel (ceintures, planches, petites bouées)	1,00
gros matériel (grosses bouées)	1,50

#### Abonnements

carte annuelle enfant	90,00
carte annuelle adulte	170,00
Associations et sociétés (location de la piscine pour 1 h 00 d'occupation des bassins)	65,00
Vente de bonnet de bain	2,00

#### Utilisation des courts de tennis

tarif unique, par heure (sur justificatif de domicile)	8,50
Pass'Loisirs	7,50

#### Port de plaisance

bateau plaisancier (forfait eau, électricité et ordures ménagères)	
par jour jusqu'à 5 personnes	10,00
par jour pour 6 personnes et plus	20,00
péniche-hôtel avec passager par jour	40,00
péniche-hôtel sans passager par jour	20,00
douche	3,00

### 4) Produits domaniaux

#### Droit de concession dans les cimetières

\*Cimetière Notre-Dame :

2023	enfants : 1 m <sup>2</sup>	adultes : 2 m <sup>2</sup>
cinquantaire	252 €	498 €
trentenaire	150 €	300 €
temporaire	81 €	150 €

\*Autre cimetière

2023	enfants 1 m <sup>2</sup>	adultes 2 m <sup>2</sup>	caveaux cinéraires 0,50 m <sup>2</sup>	cases en columbarium
cinquantaire	309 €	621 €	621 €	954 €
trentenaire	183 €	372 €	372 €	372 €

temporaire	102 €	183 €	183 €	
------------	-------	-------	-------	--

Droit fixe 1 <sup>ère</sup> concession familiale	393,00
vacation funéraire	24,00

### **Participation aux dépenses de fonctionnement pour l'occupation de salles communales**

(Associations ou particuliers, hors établissements publics ou collectivités territoriales)

Exposition dans salle municipale :

Forfait hebdomadaire pour la participation des exposants par exposition sans gardiennage	20,00
Part sur la vente d'œuvres des artistes exposants dans les salles municipales	20%

### **5) Autres produits**

Communication de la liste électorale (support papier)	70,00
Photocopies (associations disposant d'un numéro de code) :	
noir et blanc / copie	0,17
couleur / copie	0,61
Affiches de la ville de Tonnerre	22,50

Annonces dans le Bulletin municipal :

2023	Pour 1 insertion	Pour 2 insertions	Pour 3 insertions	Pour 4 insertions
1/8 page	85 €	160 €	240 €	300 €
1/4 page	120 €	230 €	340 €	450 €
1/2 page	280 €	510 €	800 €	1 000 €



Pour extrait conforme,  
Le maire

Cédric CLECH

TARIFS des SALLES MUNICIPALES 2023 (délibération n°2022-241 du 5 décembre 2022)		Grande salle Marland sans usage cuisine		Grande salle Marland avec usage cuisine		salle de réunion PDSA (Marland) sans usage cuisine		Espace polyvalent Prés-Hauts		Marché Couvert (2)	
		Tonnerre	Extérieur	Tonnerre	Extérieur	Tonnerre	Extérieur	Tonnerre	Extérieur	Tonnerre	Extérieur
Congrès, réunions, assemblées générales à caractère politique, syndical et associatif sans droit d'entrée ou quelconques recettes	En semaine tarif journalier (1)	Gratuit	160 €		330 €		80 €		50 €		
	En semaine tarif 1/2 journée		85 €	115 €	255 €	Gratuit	45 €	Gratuit			
	Samedi ou dimanche ou jour férié		195 €		370 €		115 €		70 €		
Banquets, arbres de Noel, bals, lotos, manifestations donnant lieu à la perception de droit d'entrée ou de quelconques recettes, organisées par des associations ou comités d'entreprise	En semaine (1)	160 €	315 €	275 €	485 €			45 €	105 €	275 €	395 €
	Samedi ou dimanche ou jour férié	195 €	395 €	310 €	595 €			55 €	65 €	315 €	470 €
	Tarif WE	295 €	590 €	410 €	765 €			85 €	100 €	395 €	590 €
Tout événement organisé par une entreprise, une collectivité locale ou un établissement public sans droit d'entrée	En semaine tarif journalier (1)	160 €		330 €		80 €		80 €		275 €	
	En semaine tarif 1/2 journée	85 €		255 €		45 €		45 €		315 €	
	Samedi ou dimanche ou jour férié	195 €		370 €		115 €		115 €		395 €	
Manifestations à caractère privé organisées par des particuliers	En semaine (1)	210 €	420 €	325 €	590 €			45 €	105 €		
	Samedi ou dimanche ou jour férié	260 €	520 €	375 €	650 €			55 €	65 €		
	Tarif WE	390 €	780 €	505 €	955 €			85 €	100 €		
Manifestations à caractère commercial organisées par des sociétés commerciales, des entrises, des collectivités locales, des établissements publics, des commerçants indépendants ou des associations après autorisation expresse du bureau municipal	En semaine (1)	420 €	630 €	535 €	800 €	80 €	115 €	105 €	170 €	535 €	745 €
	Samedi ou dimanche ou jour férié	525 €	785 €	635 €	960 €	110 €	160 €	130 €	215 €	640 €	905 €
Forfait ménage (option lors de la location ou si non respecté)		80 €		80 €		80 €		80 €		150 €	

Envoyé en préfecture le 13/01/2023  
 Reçu en préfecture le 13/01/2023  
 Affiché le 13 septembre 2023  
 ID : 089-218904183-20221205-DL22\_241AR-DE

- Cautions clef pass et télécommande : **100€**
- Caution Responsabilité civile ou propreté : il sera retenu un forfait de **500 €** pour la salle grande Salle Marland et le Marché Couvert. Un forfait de **100 €** pour les autres salles.
- **Mise à disposition payante sur la base de 50% du tarif mentionné, une fois par année civile, pour une location, par une association de Tonnerre, pour une manifestation payante** (hors usage cuisine Marland et hors Marché Couvert)
- (1) Tarifs pour les locations en semaine, du lundi au vendredi compris exceptés les jours fériés.
- (2) La location du Marché Couvert pour le samedi après 17h